



CHENILLÉ - CHAMPTEUSSÉ





SOMMAIRE

Vie Communale

Édito des Maires	2
Le Conseil Municipal	3
Les commissions	4
Délégations	5-6
Écho des délibérations	7
Le Budget 2020	8-9
Réalisations et Projets en cours	10
Etat-Civil	11
Classement au concours des Maisons Fleuries	12
Jury Départemental et National des Villes et Villages Fleuris	13
Tarifs des locations, Camping, Gîtes	14-16
Cartes de pêche	17
Page Facebook	17
Revue de Presse	18-19

Vie Associative

UNC-AFN	20
Le Souvenir Français	21
Bibliothèque de « La Boué »	22
Résidence Saint Joseph	23
Détente et Loisirs	24-25
Comité de Loisirs	26
Foyer des anciens	26
Anjou-Baconne Football Club	27
Anjou Champteussé Darts Club	27
Comptage des lièvres	27

Réglementations

Urbanisme	28
Subventions pour travaux toiture et façade	29
Inscription sur les listes électorales	29
Débroussaillage - Feux de plein air	30
Haies bocagères	31
Adressage pour la fibre	31
Elagage	32-34
COVID	35

Infos communautaires

SISTO	36-37
Transport Solidaire	38
Aléop – Transport à la demande	39
ADMR	39
OPAH	40-41
Aide Sociale - Garde d'enfants - Famille de vacances	42
France Services	43
Permanences au Public	44

ÉDITO DES MAIRES

Nous vivons une période difficile avec un contexte sanitaire sans précédent, inédit et inquiétant :

- Un virus inconnu,
- Des attentats,
- Un mal être général mondial.

Les gestes barrières sont indispensables et toutes les mesures doivent être respectées afin que chacun puisse se protéger et protéger les autres.

Une nouvelle équipe municipale est en place, les commissions dynamiques et motivées sont au travail. Nous souhaitons que ce mandat ouvre de nouvelles perspectives. La mission que vous nous avez confiée ne sera possible qu'avec notre dynamisme. Ainsi, ensemble nous accomplirons nos engagements.

Nous vous adressons en notre nom et au nom du Conseil Municipal nos meilleurs vœux.

Ayons confiance en l'avenir.

La cérémonie des vœux aura lieu
Le Vendredi 15 Janvier 2021
à 19 heures
à la Salle des Fêtes de Chenillé-Changé

sous condition de respect du protocole sanitaire en cours de validité en Janvier

Le Maire
de Chenillé-Champteussé
Guy CHESNEAU

La Maire déléguée
de Chenillé-Changé
Virginie DUGAST

Le Maire délégué
de Champteussé-sur-Baconne
Jean-Pierre BOUVET

LE CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Pierre BOUVET
Maire délégué de Champteussé-sur-Baconne
1er Adjoint



Guy CHESNEAU
Maire de Chenillé-Champteussé



Virginie DUGAST
Maire déléguée de Chenillé-Changeé
2ème Adjointe



Pierre-Yves VIGNAIS
3ème Adjoint



Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
4ème Adjointe



Jacqueline COTTIER
Conseillère Municipale



Marc DERENNES
Conseiller Municipal



Etienne de ROUGE
Conseiller Municipal



Marc BOUVET
Conseiller Municipal



Bernadette BAUDRAIS
Conseillère Municipale



Denis GUEMAS
Conseiller Municipal



Pierre-Alexis BERNADEAUX
Conseiller Municipal



Patrick CRONIER
Conseiller Municipal



Edwina PIVERT
Conseillère Municipale



Olivier de ROUGE
Conseiller Municipal

LES COMMISSIONS

**Voirie – Hydraulique – Intégration voirie
– Chemins pédestres – Etang – Pêche -
Marais**

Denis GUEMAS
Marc BOUVET
Marc DERENNES
Patrick CRONIER
Responsable : Jean-Pierre BOUVET
Rapporteur : Etienne de ROUGÉ

**Bâtiments communaux – Camping – Salles
communales – Gites - Accessibilité**

Pierre-Alexis BERNADEAUX
Denis GUEMAS
Olivier de ROUGÉ
Marc DERENNES
Responsable : Pierre-Yves VIGNAIS
Rapporteur : Patrick CRONIER

Communication – Promotion - Cohésion

Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
Pierre-Yves VIGNAIS
Virginie DUGAST
Responsable : Pierre-Alexis BERNADEAUX
Rapporteur : Edwina PIVERT

**Sports – Enfance – Jeunesse – Culture et
loisirs – Animations - Associations**

Marc DERENNES
Edwina PIVERT
Marc BOUVET
Patrick CRONIER
Responsable : Olivier de ROUGÉ
Rapporteur : Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN

**Agriculture – Commerce – Artisanat -
Industrie**

Marc BOUVET
Pierre-Alexis BERNADEAUX
Denis GUEMAS
Responsable : Jacqueline COTTIER
Rapporteur : Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN

Action Sociale

Jean-Pierre BOUVET
Pierre-Yves VIGNAIS
Olivier de ROUGÉ
Responsable : Bernadette BAUDRAIS
Rapporteur : Virginie DUGAST
ADMR : Bernadette BOUVET
Membres hors Conseil Municipal
Cécile CHESNEAU
Laurence MONTAILLE
Lucette VIGNAIS
Christophe BOSSUYT
Marianne MÉTAIRIE

Fleurissement - Illumination

Jean-Pierre BOUVET
Bernadette BAUDRAIS
Etienne de ROUGÉ
Responsable : Virginie DUGAST
Rapporteur : Patrick CRONIER

Eglises – Cimetières - Chapelles

Etienne de ROUGÉ
Virginie DUGAST
Responsable : Olivier de ROUGÉ
Rapporteur : Jean-Pierre BOUVET

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Virginie DUGAST
Jean-Pierre BOUVET
Cécile TAUGOURDEAU

**Commission de révision des listes
électorales**

Jacqueline COTTIER
Etienne de ROUGE

DELEGATIONS

Maison de Retraite Chenillé-changé

Titulaire : Guy CHESNEAU
Titulaire : Jean-Pierre BOUVET
Titulaire : Virginie DUGAST
Délégué : Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire ANGERS (S.I.E.M.L.)

Titulaire : Marc DERENNES
Suppléant : Etienne DE ROUGÉ

SISTO

Titulaire : Patrick CRONIER
Suppléant : Guy CHESNEAU

SEDA de Champteussé-sur-Baconne

Guy CHESNEAU
Jean Pierre BOUVET
Virginie DUGAST

Villages de Charme

Guy CHESNEAU
Jean-Pierre BOUVET
Virginie DUGAST
Patrick CRONIER
Bernadette BAUDRAIS
Edwina PIVERT

Correspondant Prévention Routière

Guy CHESNEAU
Jean-Pierre BOUVET

Correspondants ERDF

Elus du Conseil Municipal : Guy CHESNEAU
Référénts réseau électrique : Marc DESRENNES
Service technique : Jean-Pierre BOUVET

Correspondants Défense et Sécurité Civile

Correspondants Défense : Étienne de ROUGÉ et Marc DERENNES
Correspondant Sécurité Civile : Guy CHESNEAU
Personnes à contacter en cas d'alerte : Guy CHESNEAU, Jean-Pierre BOUVET, Virginie DUGAST

Chambre des Métiers

Titulaire : Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
Suppléant : Pierre-Alexis BERNADEAUX

Chambre d'Agriculture

Titulaire : Marc BOUVET
Suppléant : Jacqueline COTTIER

DELEGATION AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

Commission 1 : Finances – Budget – CLETC – Fiscalité

Titulaire : Guy CHESNEAU / Suppléant : Denis GUEMAS

Commission 2 : Ressources Humaines – Mutualisation

Titulaire : Etienne de ROUGÉ / Suppléant : Pierre-Alexis BERNADEAUX

Commission 3 : Projet Territoire / RSOP / Plan Climat Air Energie Territorial / Evaluations des politiques publiques / Mobilités

Guy CHESNEAU

Commission 4 : Développement économique – Tourisme – Agriculture

Olivier de ROUGÉ

Commission 5 : Solidarités – Action sociale – Santé (CIAS)

Bernadette BAUDRAIS

Commission 6 : Environnement – Assainissement – Voirie

Jean-Pierre BOUVET

Commission 7 : Services à la population – Petit enfance, Enfance, Jeunesse, Sport

Marc BOUVET

Commission 8 : Habitat – Urbanisme – Patrimoine Bâti

Pierre-Yves VIGNAIS

Commission 9 : Culture – Lecture publique – Digitalisation – Communication

Edwina PIVERT

TROMBINOSCOPE DU PERSONNEL



*Clotilde
Secrétaire de Mairie*



*Stéphanie
Secrétaire de Mairie*



*Isabelle
Adjointe Technique*



*Estelle
Adjointe Technique*



*Patrice
Adjoint technique*



*David
Adjoint Technique*

ECHO DES DELIBERATIONS

Séance du 28 Janvier 2020

- Changement du câble d'alimentation électrique des projecteurs du stade de football de la Fontaine
- Demande de subventions pour la rénovation thermique de la salle des fêtes de Champteussé-sur-Baconne
- Fixation du prix de vente des cordes de bois à 60 euros la corde
- Acquisition du logement sis 1, rue de la Forge au prix de 44 521 euros
- Fixation d'un tarif forfaitaire de 150 euros pour tout contrevenant lors de dépôt sauvages d'ordures ménagères.

Séance du 03 Mars 2020

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2019
- Affectation de résultat 2019
- Vote des taux d'imposition des 3 taxes
- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020
- Remplacement de l'armoire électrique de l'étang de la Chapelle par l'entreprise SPIE.

Séance du 29 Avril 2020

- Mise en place des séances du Conseil Municipal par audioconférence en raison de la crise sanitaire de la COVID 19
- Réalisation d'un emprunt de 50 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne pour financer l'acquisition et les travaux du logement sis 1, rue de la Forge.

Séance du 25 Mai 2020

- Installation du nouveau Conseil Municipal et élections du Maire, des Maires délégués et des Adjointes
- Votes des indemnités des élus
- Délégations données au Maire.

Séance du 16 Juin 2020

- Validation du dispositif d'aide aux entreprises locales impactées par la crise sanitaire
- Mise en place des commissions communales et intercommunales et des diverses délégations.

Séance du 1^{er} Septembre 2020

- Vote des subventions aux associations
- Vote des subventions : transport scolaire, cantine, accueil périscolaire, et frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2019/2020)
- Acceptation d'intégration au groupement de commande au sein de la Communauté de Communes pour la renégociation et le suivi des contrats d'assurances
- Demande de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, de l'association des Chapelles et Calvaires de l'Anjou et lancement d'une souscription pour financer les travaux de restauration de la statue de la Vierge Notre Dame du Sacré Cœur de Chenillé.

Séance du 17 Novembre 2020

- Approbation de la CLETC d'Octobre 2020 de la CCVHA
- Rénovation du réseau d'éclairage public
- Présentation de la charte de gouvernance du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.)
- Stationnement
- Compte-rendu des commissions.

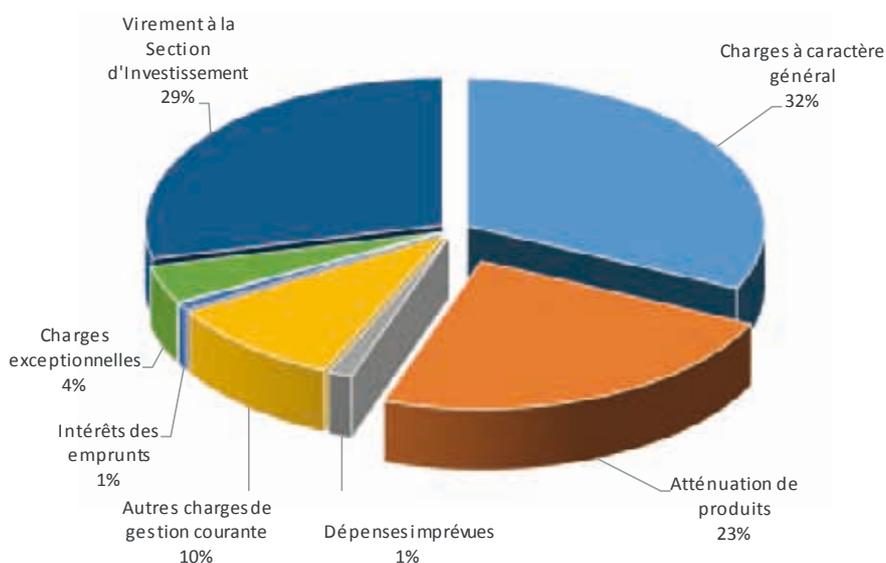
BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	242 850,00 €
Atténuation de produits	177 027,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Autres charges de gestion courante	74 100,00 €
Intérêts des emprunts	5 900,00 €
Charges exceptionnelles	31 769,00 €
Virement à la Section d'Investissement	217 661,00 €

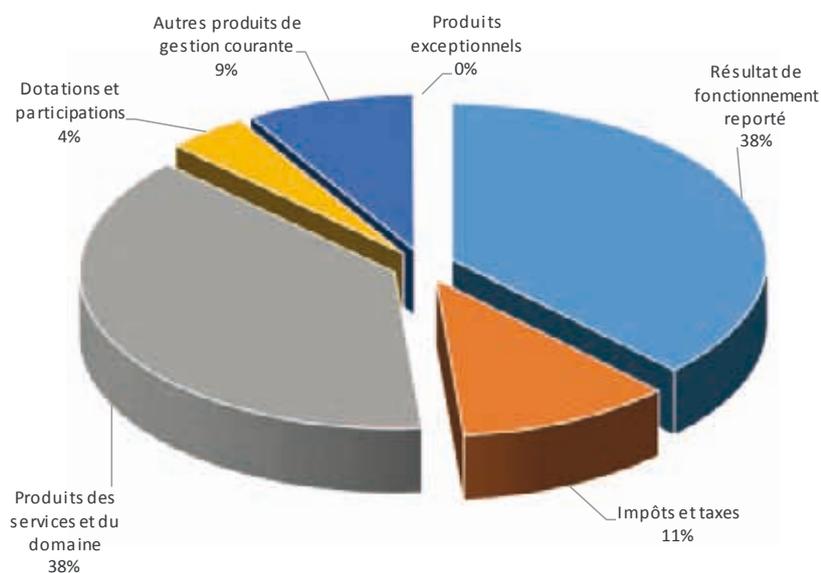
759 307,00 €



Recettes

Résultat de fonctionnement reporté	285 141,00 €
Impôts et taxes	83 968,00 €
Produits des services et du domaine	292 548,00 €
Dotations et participations	31 600,00 €
Autres produits de gestion courante	65 600,00 €
Produits exceptionnels	450,00 €

759 307,00 €



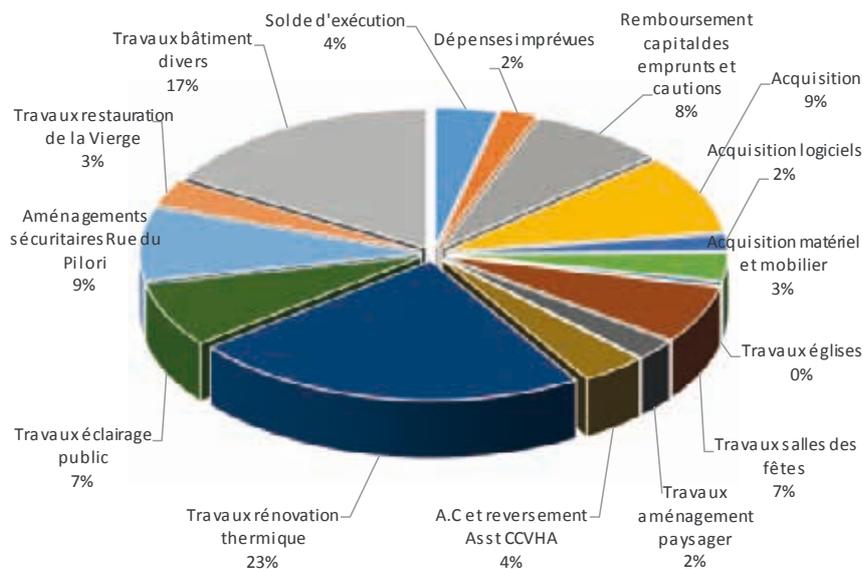
BUDGET 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses

Solde d'exécution	17 280,00 €	Travaux aménagement paysager	11 594,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	A.C et reversement Asst CCVHA	18 017,00 €
Remb. capital des emprunts et cautions	37 231,00 €	Travaux rénovation thermique	110 000,00 €
Acquisition	44 521,00 €	Travaux éclairage public	35 715,00 €
Acquisition logiciels	9 320,00 €	Aménagements sécuritaires Rue du Pilori	40 510,00 €
Acquisition matériel et mobilier	15 597,00 €	Travaux restauration de la Vierge	14 800,00 €
Travaux églises	2 262,00 €	Travaux bâtiment divers	79 151,00 €
Travaux salles des fêtes	31 743,00 €		

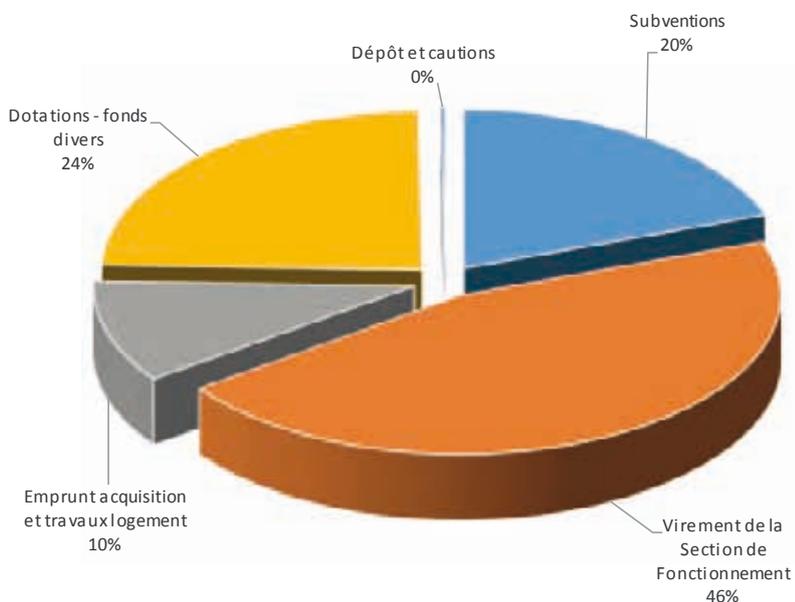
477 741,00 €



Recettes

Subventions	93 106,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	217 661,00 €
Emprunt acquisition et travaux logement	50 000,00 €
Dotations - fonds divers	115 974,00 €
Dépôt et cautions	1 000,00 €

477 741,00 €



LES REALISATIONS ET LES PROJETS

Les réalisations

**Acquisition et rénovation du logement
rue de la Forge**



Aménagement paysager des cimetières



Poursuite des actions déjà engagées pour un zéro Produit phytosanitaire

Rénovation et extension de l'éclairage public à Chenillé-Changé et à Champteussé-sur-Baconne

Travaux de réhabilitation du logement du « Petit Café » de Chenillé-Changé

Edification de deux antennes de téléphonie mobile

Celle de Champteussé-sur-Baconne est en fonction depuis le 18 Août 2020 celle de Chenillé-Changé est en attente de raccordement

**Travaux de décoration et d'aménagement
intérieur des Gîtes du presbytère**



Les projets

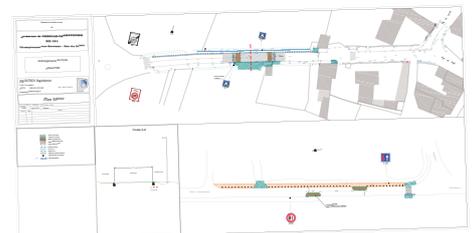
Aménagements sécuritaires rue du pilori.

Ce projet a été reporté en raison de la crise Sanitaire de la COVID 19

Restauration de la Vierge Notre Dame du Sacré-Cœur

Déploiement de la fibre

Mise en place des noms de rues et numérotation



ÉTAT-CIVIL

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHENILLÉ-CHANGÉ

NAISSANCES

GUILLOT Ethan le 31 Janvier 2020
LÉTARD Saël le 19 Juin 2020

MARIAGE

Stanislas DE QUATREBARBES et Marine TAUGOURDEAU le 12 Septembre 2020

DECES

A la Maison de Retraite Saint Joseph

Madame Solange TELLIER veuve SAVIDAN	le 04 Janvier 2020
Madame Gilberte ESNAULT divorcée DUVAL	le 23 Février 2020
Monsieur Michel SAINT-GILLES	le 01 Mai 2020
Madame Marcelle BABIN	le 12 Juillet 2020
Madame Jacqueline BOITEAU veuve COURTOIS	le 28 Septembre 2020
Madame Irène LECLERE veuve BORIE	le 21 Octobre 2020



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE

NAISSANCES

MANCEAU Naomie le 25 mars 2020
BOUVET Louise le 28 mars 2020
HUBERT Elia le 30 avril 2020
BOULAY Jade le 29 mai 2020



MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Néant

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2020

1ère CATÉGORIE : MAISON AVEC JARDIN TRES VISIBLE DE LA RUE

M. LEVAVASSEUR Axel
Mme DUGAST Guillemette
M. et Mme BOUVET Jean-Pierre
M. et Mme BARAISE Jean-Loup
Mme VERDON Antoinette
Mme VIAUX Pascale
Mme TAUGOURDEAU-BOUIN Cécile
Mme SI BACHIR Nathalie
M. et Mme BOSSUYT Christophe
Mme BESLIN Marie-Madeleine
Mme BONENFANT Jeanne
Mme BOUIN Roselyne
M. BERNADEAUX Pierre-Alexis

4ème CATÉGORIE : FENÊTRES OU MURS

Mme BOUIN Madeleine
M. et Mme LANNUZEL Jean-François
M. DESCHERES Bernard
Mme ROBERT Isabelle



5ème CATÉGORIE : IMMEUBLE COLLECTIF

Maison de Retraite Saint Joseph

6ème CATÉGORIE : HOTELS – RESTAURANTS – CAFÉS – COMMERCES

Le Bar des Dîmes – Franck BEAUPERIN
Sarl JRM RB - La Table du Meunier
Sarl JRM RB – Les Roulottes du Moulin

CATÉGORIE : FERMES FLEURIES

M. GUILLOT et Mme GRÉLARD - Chanteloup
--

CATÉGORIE : MAISONS EN CAMPAGNE

M. et Mme DESLANDES Michel – Le Mesnil
M. et Mme DUVAL Jean-Paul – Romfort
M. de BELENET Jacques – Les Petites Besnardières
Mme de VAUTIBAUT Anne – Les Besnardières
Mme VIELLE Colette – Les Landes
M. et Mme du PONTAVICE Hervé – Château des Rues
Mme BOUVET Agnès – Petit Oiseau
Mme MONTAILLÉ Laurence – Les Tamaris
Mme CHESNEAU Cécile – Le Plessis
M. MAHÉ Yvon – La Bliinière
Mme MORIN Laurence - Vernay



VILLES ET VILLAGES FLEURIS



JURY DÉPARTEMENTAL

Après avoir obtenu le Premier Prix Départemental des Villes et Villages Fleuris en 2019, le Village de Champteussé-sur-Baconne s'est vu proposé à la Première Fleur au jury régional en 2020. Malheureusement la crise sanitaire de la COVID 19 a amené le jury régional à annuler l'intégralité de ses visites et de les reporter en 2021.

JURY NATIONAL

Chenillé-Changé, quant à lui s'est vu confirmé le label « Quatre Fleurs » et attribué le Prix National de la « Valorisation Touristique du Label ». Madame la Maire déléguée a reçu ces prix des mains de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat en charge du Tourisme lors de la cérémonie organisée à Paris le 05 Février 2020.

Le jury a souligné une belle évolution dans le choix de la palette végétale qui comporte davantage de plantes vivaces et de graminées. Il a remarqué que l'association de plantes annuelles et de vivaces est très réussie et offre un spectacle floral bien présent grâce au respect des volumes et des harmonies de couleurs. De surcroît, le jury a aussi remarqué que le caractère champêtre est préservé et en adéquation avec la vallée de la Mayenne et de sa rivière.



TARIFS LOCATION

GRANGE AUX DIMES ET SALLES DES FÊTES

APPLICABLES AU 01 JANVIER 2021

Champteussé-sur-Baconne

Salle des Fêtes (sans chauffage)

Vin d'honneur

Habitant de la commune	40 euros
Habitant hors commune	60 euros
Sépulture	Gratuit

Location salle (1 journée avec cuisine)

Habitant de la commune	150 euros
Habitant hors commune	200 euros
Associations communales	Gratuit

Coût pour les utilisateurs de la salle qui la prendront 2 jours

Habitant de la commune	200 euros
Habitant hors commune	250 euros

Caution : 500 €
 Forfait ménage : 50 euros
 Forfait chauffage : 25 euros par jour



Grange aux Dîmes (sans chauffage)

Soirée Théâtre, exposition, vin d'honneur, réunion

Habitant de la commune	50 euros
Habitant hors commune	80 euros

Vin d'honneur

Sépulture	Gratuit
-----------	---------

Repas de famille (soirées dansantes exclues) avec cuisine

sur un jour de 9 h le matin à 9 h le lendemain matin

Habitant de la commune	150 euros
Habitant hors commune	200 euros

Repas de famille (soirées dansantes exclues) avec cuisine

sur deux jours (arrêt des locations à 19 h le 2ème jour)

Habitant de la commune	200 euros
Habitant hors commune	250 euros

Caution : 500 €
 Forfait ménage : 70 euros
 Forfait chauffage : 30 euros par jour



Chenillé-Changedé**Salle des Fêtes (sans chauffage)**

Caution : 500 €

Forfait ménage : 50 euros

Forfait chauffage : 25 euros par jour

Vin d'honneur

Habitant de la commune	23 euros
Habitant hors commune	44 euros
Sépulture	Gratuit

Banquet, réunion familiale (1/2 journée avec cuisine)

Habitant de la commune	62 euros
Habitant hors commune	87 euros
Associations communales	Gratuit

Banquet, réunion familiale (1 journée avec cuisine)

Habitant de la commune	90 euros
Habitant hors commune	140 euros
Associations communales	Gratuit

Location sans cuisine

Habitant de la commune	36 euros
Habitant hors commune	62 euros

Location petite salle pour séminaire

Habitant de la commune	26 euros
Habitant hors commune	31 euros

Ecole (hors commune) 25 eurosSANS LOCATION DE SALLE :

Location tables en bois et tréteaux (habitant de la commune) : 24 euros

Location vaisselle (habitant de la commune) : 26 euros

**Tarifs vaisselle cassée**

Pour les utilisateurs des salles, si vous utilisez de la vaisselle, en cas de perte ou de casse, il vous sera demandé :

- verres, tasses :	1 €	- plats inox :	12 €
- poêles :	12 €	- couverts, assiettes, verseurs :	3 €
- casseroles :	5 €	- planche à découper :	30 €
- faitouts :	30 €	- plats en terre :	3 €
- saladiers :	5 €	- plats en pyrex :	3 €
- passoires :	2 €		

TARIFS DU CAMPING

APPLICABLES AU 01 MAI 2021

LES TARIFS SONT APPLICABLES À LA TENTE OU À LA CARAVANE POUR 2 PERSONNES

- Nuitée ou journée (douches comprises) 10 euros
- Semaine complète (douches comprises) 40 euros
- Mois complet (douches comprises) 130 euros
- Garage mort en hiver par personne (sans assurance)
 - 1 caravane par propriétaire 8 euros
 - 2 caravanes par propriétaire 12 euros

Supplément :

- par personne supplémentaire : 1 euro par jour
- chien : 1 euro par jour

ÉLECTRICITÉ

- Nuitée ou journée 4 euros
- Semaine complète 15 euros
- Mois complet 35 euros
- Aire de camping-car : 7 euros par nuitée

L'ACCÈS AU TERRAIN DE CAMPING EST INTERDIT AUX CARAVANES EQUIPÉES D'UN DOUBLE ESSIEUX.

TARIFS DES GÎTES

SAISON 2021		
Basse Saison	Moyenne Saison	Haute Saison
Du 02/01 au 09/04	Du 10/04 au 09/07	Du 10/07 au 27/08
Du 30/10 au 17/12	Du 28/08 au 29/10 Du 18/12 au 03/01/22	

SAISON 2021 PRIX WEEK-END ET COURTS SEJOURS <small>(les week-ends et courts séjours ne concernent pas les mois de Juillet et Août)</small>		
	Gîte RDC 09504	Gîte Etage 09505
Basse saison - 2 nuits - 3 ou 4 nuits - à partir de 5 nuits	155,00 € 217,00 € 310,00 €	162,50 € 227,50 € 325,00 €
Moyenne saison - 2 nuits - 3 ou 4 nuits - à partir de 5 nuits	162,50 € 227,50 € 325,00 €	170,00 € 238,00 € 340,00 €
<i>Tarifs mensuels (Sauf haute et très haute saison) 4 semaines</i>	491,00 €	513,00 €

Pour plus de renseignements contactez :

Tél. : 02 41 95 13 20

tourisme.chenille.champteusse@gmail.com



CARTES DE PÊCHE

à l'étang communal

Ouverture de la pêche du 1er avril au 31 décembre

TARIFS :

	Journée	Année
Adultes	2 €	16 €
Enfants (- 14 ans)	1 €	8 €

- 3 lignes maximum par pêcheur
- Pêche aux engins (nasses et carrelets) interdite
- 1 ligne pour pêche au vif ou au leurre autorisée par pêcheur



PAGE FACEBOOK

Chenillé-Champteussé a sa page Facebook !



La commission « Communication, promotion, cohésion » de la commune a créé une page Facebook « Ensemble à Chenillé-Champteussé ».

Pourquoi ? Pour être au plus près des habitants en donnant régulièrement des informations pratiques, officielles ou des actualités. Vous pourrez aussi y retrouver des informations plus légères ou décalées. Le but est également de faire connaître notre commune au sein de notre communauté de communes et ailleurs.

N'hésitez pas à aimer notre page !

<https://www.facebook.com/Ensemble-à-Chenillé-Champteussé>

REVUE DE PRESSE

CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE

Un bel hommage à Patrick Marquet, secrétaire de mairie

Patrick Marquet, qui fait valoir ses droits à la retraite en cette fin janvier, a été mis à l'honneur vendredi 24 janvier à la Grange aux Oïmes de Champteussé-sur-Baconne, tour de rôle, Jean Papis, maire de Chambellay, Pierre Bautreix, ancien maire de Marigné et président du syndicat intercommunal, Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champteussé, et Virginie Dugast, maire déléguée de Chenillé-Changé, ainsi qu'Étienne Ghémot, président de la communauté de communes, ont exprimé unanimement leur admiration pour les compétences multiples et l'immense disponibilité de Patrick Marquet dans l'exercice de ses fonctions.



Patrick Marquet a reçu l'arbre de la Paix des mains de Virginie Dugast.

Il a reçu en plein cœur cette série d'hommages qui respirent la sincérité. Et il a ensuite demandé un « droit de réponse » qu'il avait préparé avec minutie, un mélange d'humour et d'amour, en lien avec la façon dont il a toujours travaillé...

36 ans de service

« J'ai débuté dans la fonction publique il y a 42 ans comme maître d'internat. Ensuite, j'ai été recruté à la mairie de Gennes-sur-Loire le 29 août 1983. »

« J'ai manifesté mon souhait

d'évoluer au sein de la fonction publique territoriale à une direction du centre de gestion. Sa réponse fut cinglante : « Vous ne serez jamais secrétaire de mairie, vous n'avez pas le profil ! » Je remercie infiniment cette dame qui m'a donné l'envie de me battre et aujourd'hui je fais le bilan d'une belle carrière comme secrétaire de mairie. Cela fait 36 ans que je suis sur ce secteur et je termine ma carrière au grade d'attaché principal territorial 1^{re} classe avec la fonction de directeur général

des services de mairie. J'ai collaboré avec dix maires et dix présidents de regroupements ! Je pense avoir su m'adapter à chacun... J'ai une pensée particulière pour René Boulin qui m'a tant appris et pour la famille Dugast qui m'a accueilli comme un des siens... »

Beaucoup donné et reçu

Diverses anecdotes ont suivi dans son propos, toutes plus amusantes les unes que les autres, mais dénotant l'impli-

cation et le dévouement de l'homme, son don insolite avec Clotilde Dugast, son assistante, dont il a dit qu'elle était complémentaire. Patrick Marquet a reformé le livre de sa belle carrière par ces mots : « J'ai beaucoup donné, mais j'ai aussi beaucoup reçu... [...] Aujourd'hui je suis un homme heureux ! » Une remise de cadeaux attentionnés et un sympathique cocktail ont ponctué cette soirée à l'image de celui qui était à l'honneur : chaleureux et sincère.

24 prix attribués pour les maisons fleuries en 2019



Le plein de fleurs pour les lauréats des maisons fleuries 2019. (Photo : Ouest France)

Les meilleurs jardiniers décorateurs des deux communes ont reçu leur récompense : 13 pour Chenillé, 11 pour Champteussé.

Au pays des villages fleuris, Chenillé fait la course en tête. « Le 31 juillet, le jury national a débarqué sans prévenir. Nous avons été surpris mais nous avons conservé notre 4^e fleur », explique Virginie Dugast, maire déléguée.

Pour Champteussé, Guy Chesneau, maire délégué, a félicité « tous les habitants d'avoir contribué à obtenir la première fleur ». Une confirmation de ce label est attendue pour cette année.

Maisons avec jardin à Chenillé. Guillemette Dugast et M. et Mme Jacques Bouin. **Pour Champteussé :** M. et Mme Jean-Loup Baraise ; Bernadette Bouvet ; Antoinette Verdier ;

Pascalie Vieux ; M. et Mme Brault ; Marie-Madeleine Boslin.

Fenêtres ou murs. Madeleine Bouin ; Cécile Taugourdeau-Bouin ; Isabelle Robert.

Immeuble. Maison de retraite Saint-Joseph.

Hôtels-restaurants, café. Les Fougères du Moulin ; la Table du meunier.

Fermes et maisons en campagne. M. Guillot et Mme Grélaud, Chanteloup ; Laurence Montallé, Les Tamaris ; M. et Mme du Pontavice, château des Rues ; M. et Mme Jean-Paul Duval, Romfort ; Stéphanie Gac, La Basse-Cour des Rues. **À Champteussé.** Jacques de Bézet, Les Pétites Besnardières ; Agnès Bouvet, Petit-Oiseau ; M. et Mme Michel Deslandes, Le Meaul ; Cécile Chesneau, Le Plessis ; M. et Mme Pierre Vieille, Les Landes.

Du changement à la résidence Saint-Joseph

À tour de rôle, Étienne de Rougé, président de la résidence Saint-Joseph de Chenillé, et Dominique Viannay, directeur de l'établissement, ont présenté leurs vœux aux résidents, à leurs familles et au personnel, le vendredi 24 janvier. L'un et l'autre ont évoqué l'importance de faire vivre le lieu dans « un esprit d'humanité, cher à la maison. » Dominique Viannay, a, quant à lui, fait savoir qu'il y aurait des changements au sein de l'équipe dans le cours de l'année : à savoir son départ et son remplacement par Fanyé Miera Parnisari, actuellement psychologue dans la résidence. Elle va reprendre la direction après avoir travaillé au poste de directrice adjointe, pour bien préparer la suite. Le directeur a cité les grandes réalisations récentes, telles que : « L'installation de rails plafonniers dans les dix dernières chambres, ce qui fait que 48 chambres sur 50 en sont équipées. De même, le matériel infirmier a été renouvelé. L'équipe soignante a été modifiée en raison du départ à la retraite de Sylvie Torresan, l'infirmière référente. Elle est remplacée par Fabienne Dolin qui rejoint Audrey Rouillet et Patricia Blin, ce qui permet d'assurer la présence d'une infirmière 7 jours sur



Étienne de Rougé et Dominique Viannay ont évoqué les nombreux projets de la résidence Saint-Joseph.

7 dans la journée. »

Les projets à venir sont multiples : le remplacement du mobilier des chambres, une extension importante pour la création d'une salle d'activité thérapeutique, des chambres permettant un hébergement temporaire, un espace d'accueil pour les familles et un accès à l'extérieur est en cours de réflexion, et une chaudière bois énergie.

Concernant les animations qui agrémentent la vie des résidents, Hélène Truchet en parle avec passion : « Une artiste, Laure Duquesne, a accompagné les résidents dans diver-

ses animations artistiques. Son passage a marqué les esprits et il en reste une trace éloquentes à l'entrée de l'établissement avec une belle statue joliment décorée, assise sur un banc, qui inspire la sérénité. »

Dominique Viannay a conclu avec ces mots : « Cette année sera particulière pour moi puisque je quitte mon poste à la fin de l'année. Mais pour l'instant, je me réjouis de préparer cette transition en douceur avec Fanyé Miera Parnisari qui prendra le relais. »

CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Distribution de masques ce week-end



Les bénévoles ont travaillé sans relâche pour que tous les habitants puissent recevoir un masque gratuitement les 15 et 16 mai.

Les masques réalisés par les bénévoles ayant répondu à l'appel des élus seront mis gratuitement à la disposition de tous les habitants de Chenillé-Champteussé le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai, de 10 heures à 12 heures, salle des

êtes de Champteussé-sur-Baconne et salle des fêtes de Chenillé-Changé.

Les élus ont été enthousiasmés par la mobilisation des personnes qui ont permis de réaliser ce travail solidaire.

Fleurs et patrimoine participent au bien vivre

Jean-Pierre Bouvet, maire de la commune de Chenillé-Champteussé, a accueilli de nombreux habitants vendredi 10 janvier dans la salle de la Grange aux Dîmes. Il était accompagné de Virginie Dugast et Guy Chesneau, maires délégués et de Dominique Haurillon et Noorudine Muhammad, représentant la communauté de communes et le Département.

Le maire a évoqué les principales réalisations de l'année, telles que la restauration du mur du Hameau du Bois et de son logement, celle du mur d'enceinte de la mairie à Champteussé, la restauration des statues de l'église Saint-Pierre, d'une partie du cimetière à Chenillé. « Nous avons à cœur d'entretenir notre patrimoine et d'embellir nos communes, d'ailleurs nous sommes fiers des prix obtenus pour le fleurissement. Cela agrmente largement le bien vivre dans nos villages », a dit Jean-Pierre Bouvet. Il a remercié les élus et le personnel communal dont particulièrement « Patrick Marquet,



Jean-Pierre Bouvet a présenté ses vœux à la population.

secrétaire de mairie depuis de longues années, qui fait valoir ses droits à la retraite et qui est remplacé par Wendy Dibongue, avec qui il travaille actuellement. » Celui-ci a été vivement applaudi.

Dominique Haurillon et Noorudine Muhammad ont relaté quant à eux, le travail de liaison de la communauté de communes et les grands dossiers qui retiendront l'attention

du Département tels que l'environnement et l'accompagnement à domicile des personnes âgées.

Maisons fleuries : Guy Chesneau et Virginie Dugast ont remis les prix des maisons fleuries aux habitants. Les premiers prix ont été décernés à Guillemette Dugast, Jean-Loup Baraise, Madeleine Bouin, la résidence Saint-Joseph et les Roulottes du Moulin.

« Un symbole parlant »

Jacqueline Cottier a été élevée au grade de Chevalier de la Légion d'honneur par la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert.



Quels ont été vos débuts dans la profession d'agricultrice ?

« Mes parents, Renée et René Plassais, étaient agriculteurs à la ferme de La Chapelle à Champteussé. J'ai d'abord eu une expérience de vendeuse puis de responsable de magasin à Angers, avant de reprendre la ferme familiale avec mon mari, Serge Cottier. J'ai suivi un stage de formation pour pouvoir m'installer dans le Gaec. Nous avons ensuite constitué une EARL en 1990. Nous élevons des bovins de la race Rouge des Prés, des vaches qui ont un label et nous produisons des céréales. »

Comment est venu le souhait de s'impliquer dans la FNSEA ?

« Au départ, j'ai rejoint la commis-

sion départementale des agricultrices par curiosité, trouvant qu'il y avait des inégalités de droits. Cela m'a permis de m'ouvrir aux autres, d'aller à la rencontre de mes collègues. »

J'ai le souvenir de mon premier périple à Paris pour une réunion. C'est Christiane Lambert qui m'avait fait une liste pour me repérer dans la capitale, m'avouant qu'elle-même avait reçu cette aide à ses débuts. C'est en s'épaulant de la sorte que nous avons pu nous renforcer et faire évoluer nos droits. »

Que reprenez-vous de cette cérémonie de remise de la Légion d'honneur ?

« Un sentiment d'une mission accomplie. Une pensée pour ma

maman disparue, Renée, qui fut femme d'agriculteur, avec tout ce que cela comportait à l'époque. La fierté de mon papa, René Plassais, 83 ans, à mes côtés aujourd'hui. Les mots de mes collègues, Christiane Lambert, ceux de Catherine Guéraud venue de la Manche... Et pardessus tout le geste des membres de ma famille, mon mari, mes 3 enfants et leurs conjoints, mes 5 petits-enfants, mon père, ma soeur... venus tour à tour vers moi avec une rose, pour me dire, sans les mots, des compliments qui venaient du cœur, à l'occasion de cette légion d'honneur. »

C'était aussi un symbole parlant pour avoir pu concilier un engagement prenant et une vie de famille chaleureuse. »

Guy Chesneau, nouveau maire

Lundi 25 mai, le nouveau conseil municipal de la commune de Chenillé-Champteussé était réuni dans la salle des fêtes afin d'élire les nouveaux maires et adjoints.

Guy Chesneau a été élu maire de la commune nouvelle de Chenillé-Champteussé, Jean-Pierre Bouvet, maire délégué de Champteussé-sur-Baconne et 1^{er} adjoint de la commune nouvelle, Virginie Dugast maire déléguée de Chenillé-Changé et 2^e adjointe de la commune nouvelle, Pierre-Yves Vignais, 3^e adjoint et Cécile Taugourdeau-Bouin 4^e adjointe.

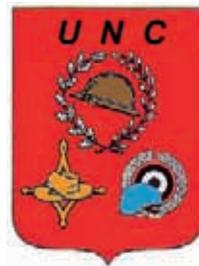
Guy Chesneau a exprimé « sa joie d'être entouré d'une équipe dynamique et motivée ».



Guy Chesneau arbore pour la première fois son écharpe tricolore, entouré des deux maires délégués, Virginie Dugast et Jean-Pierre Bouvet et de toute l'équipe municipale.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1917 - Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 Mai 1920



L'Assemblée Générale qui devait se tenir fin Mars a été annulée en raison des mesures sanitaires du moment (COVID 19). Il en a été de même pour le 8 Mai à Chenillé ainsi que pour notre sortie conviviale.

En dépit de ces contretemps, la section se porte bien. A ce jour elle compte 16 membres dont 9 sympathisants.

Au cours de l'année, nos porte-drapeaux Michel Deslandes, Guillaume Dugast et Yves Bellion nous ont représenté à l'occasion de 3 sépultures d'anciens combattants du Canton de Tiercé.

Le dimanche 27 Septembre, se tenait à Chemiré-sur-Sarthe, le congrès annuel de l'UNC du canton. Y ont participé : Pierre Vielle, Michel Deslandes et leurs épouses, Yves Bellion et Jacques de Bélenet. Ce fut une bonne matinée malgré le vent et le froid. 150 anciens combattants et 15 drapeaux étaient là. Nous avons noté la présence de Madame la Conseillère Départementale et de 5 Maires. La cérémonie religieuse, en la très belle église de Chemiré, fut suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux Morts pour la France de la commune puis une remise de décoration à trois anciens combattants du village. Avant le vin d'honneur offert par la municipalité locale sous un barnum, la Maire déléguée, la Conseillère départementale et le Président de l'UNC du Haut-Anjou ont prononcé des allocutions de circonstance. Toute cette matinée a été agrémentée par la fanfare de Morannes au grand complet.

La cérémonie du 11 Novembre ayant été perturbée par la COVID 19, nous n'avons pu l'organiser comme les années précédentes. Le confinement nous a empêché d'honorer nos Morts pour la France à Chenillé-Changé.

A Champteussé-sur-Baconne, était présente une délégation minimum composée de Monsieur le Maire Guy Chesneau, des Maires délégués Virginie Dugast et Jean-Pierre Bouvet, du Président de la section locale des Anciens Combattants Pierre Vielle, du Président d'honneur Jacques de Bélenet et de nos porte-drapeaux Michel Deslandes et Guillaume Dugast.

Le déroulé de cette cérémonie fut le suivant :

- Levée des couleurs
- Minute de silence
- Dépôt de gerbe au pied du Monument aux Morts par les Maires accompagnés du Président de la section locale
- Rappel des Morts pour la France de Chenillé-Champteussé
- Lecture du discours du Ministre des Armées suivi de celui de l'UNC
- Rappel par Monsieur le Maire des Morts pour la France de l'année en cours

Le Bureau





LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le « Souvenir Français », vous en avez probablement déjà entendu parler ! Cette association créée après la guerre de 1870 compte aujourd'hui plus de 200 000 adhérents. Placée sous le haut patronage du Président de la République et reconnue d'utilité publique et ouverte à tous, elle est une association civile, non politique, non confessionnelle. Son siège est à Paris ; elle compte une délégation générale par département. Chaque département regroupe un nombre variable de comités. Actuellement 1 800 comités existent en France.

En Maine-et-Loire, cinq comités fonctionnent (Angers, Saumur, Cholet, Chalonnes-sur-Loire et Le Lion-d'Angers-Haut Anjou). A l'initiative du Docteur Jean-Gaël Cesbron de Grez-Neuville, le comité du Lion-Haut-Anjou vient de reprendre vie après 6 années de « mise en sommeil », dues au manque de responsable et d'adhérents. Il compte maintenant 40 adhérents dont 5 de Chenillé-Champteussé.

Quel est le rôle de l'association

Le « Souvenir Français » a pour première mission d'entretenir, en accord avec les municipalités, les tombes des monuments aux « Morts pour la France », lorsque celles-ci sont en déshérence et qu'il n'y a plus de descendants pour prendre en charge l'entretien. En 2020, 14 tombes de soldats morts en 1914/1918 situées dans le cimetière du Lion-d'Angers ont été rénovées ainsi que 5 tombes à Montreuil-sur-Maine et une à Champteussé-sur-Baconne. Il est prévu de rénover, en 2021, 15 tombes de soldats « Morts pour la France » en 1939/1945, au Lion-d'Angers et 1 à Grez-Neuville. Le « Souvenir Français » veille également au bon état des monuments aux morts et des stèles.

La seconde mission vise à maintenir la mémoire de ce qui s'est passé par des publications historiques, l'initiative de cérémonies, des actions auprès des jeunes (concours civiques, participations aux frais de voyages organisés par les écoles sur les plages du débarquement de 1940, Verdun ou autres lieux).

Plus il y aura d'adhérents, plus il sera possible d'entreprendre. La cotisation minimum est plus que modique (10 euros) ; dont 66 % sont déductibles des impôts. On vous attend ! N'attendez pas ! Pour plus d'informations, contacter le docteur Cesbron, Président du comité : téléphone : 02 41 18 00 09 ou Jacques de Bélenet, Vice Président et trésorier : téléphone : 07 86 57 13 22.

Jacques de BELENET



Avant



Après

BIBLIOTHÈQUE

Quelle que soit l'illusion du temps, pousser la porte d'une bibliothèque nous permet d'effleurer l'idée d'un endroit où ce qui passe n'existe plus. Voilà un moment où comme suspendu à une bouée de sauvetage, une main agrippe un ouvrage recueillant des mots pour nous sortir la tête hors de l'eau, une bouffée d'oxygène où les maux disparaissent un instant comme soulagés par l'ivresse d'un rêve porté par un printemps d'automne.

On y parle parfois à voix basse comme pour respecter un lieu sacré comme le fut jadis, l'abbaye juste à côté, qui se prononçait "La Boué" dans le patois local. Un lieu de "recueil" où l'apaisement offert par un livre ouvert au hasard pousse la porte du temps encore plus loin et nous fera passer l'hiver jusqu'à l'été prochain.

Vous l'aurez compris cet essai juste pour dire que la bibliothèque de "La Boué", c'est un endroit pas comme les autres, de "Vingt Mille Lieux sous les mers" de Jules Verne au "Les Ignorants" d'Etienne Davodeau, tous les rêves y sont permis quel que soit le sens donné au nom de notre bibliothèque locale des communes de Thorigné d'Anjou et de Chenillé-Champteussé.

Il y a maintenant un peu plus d'un an et là je reviens au temps, car je suis sorti de la bibliothèque, avait lieu l'inauguration de "La Boué" dont le logo pour mémoire a été une belle histoire créative et coopérative. D'une simple idée d'un marque-page qui a évolué de fil en aiguille du chat qui ne miaule pas, si, j'ai le droit de le dire, pourquoi pas, si cela ouvre la porte de notre librairie intérieure où nos mots cachés n'auraient plus de sens que pour nous, autant oser l'offrir risque à affronter le rire qui ne tue pas.

La plaque finale dévoilée lors de l'inauguration fin 2019, est passée progressivement par différentes étapes, d'une peinture d'un oiseau orné d'une voile de bateau volant au-dessus de la mer, cette dernière remplacée par une mer de mots. L'oiseau séjournait quelque temps en Bretagne du côté de Lorient et revint à Thorigné d'Anjou se refaire une beauté, laissant apparaître un feuillet d'ailes semblable aux pages d'un livre, le tout en référence à l'école portant le nom du navigateur Tabarly.

C'est un lieu propice également aux rencontres et aux échanges permettant de s'évader de son quotidien, vers un pays d'images où l'imagination ne cesse de fertiliser les graines des mots semés à la volée par notre oiseau qui attend de voir la porte s'ouvrir.

Avec le soutien de la Mairie et des responsables culturels de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, l'équipe associative continuera à faire en sorte que «La Boué» soit un lieu où on ne voit pas le temps qui passe.

La Bibliothèque située Place de l'Abbaye à Thorigné d'Anjou est ouverte en principe le mercredi de 9h30 à 11h30, le dernier mercredi du mois de 15h00 à 16h30 et le samedi de 10h00 à 12h30 sauf contraintes particulières comme pendant la crise sanitaire de 2020, des informations sont publiées régulièrement sur IntraMuros.

Philippe, pour l'équipe de «La Boué».





RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH

Cette année a été très particulière à la Maison de retraite, accompagnants et accompagnés ont subi la crise sanitaire due à la covid-19.

Nous avons fermé notre maison aux visiteurs... Ce qui a permis aux résidents de découvrir une nouvelle façon de communiquer via l'application Skype et un ordinateur portable.

Les soins de bien-être et de cocooning ont été très appréciés des résidents.

En soutien, une école nous a fait parvenir des courriers et de très beaux dessins ou des photos qui ont été affichés.

De plus nous remercions encore tous ceux qui nous ont apporté du réconfort et des encouragements, un grand merci également aux particuliers et entreprises qui nous ont fourni du matériel technique ou d'autres dons.

Les animations en interne ont été variées, peinture de la dame blanche, créations d'œuvres, chants, jeux, ateliers, promenade dans le parc...

Le mobilier des logements des résidents a été changé, une touche de magenta, de bleu ou de rouge agrémenté à présent les chambres.

Notre maison a de nouveau ouvert ses portes avec un protocole bien établi pour les visiteurs afin de préserver la santé de chacun.

Retrouvez nous sur notre site internet : www.residencesassocieescmcn.fr

*Toute l'équipe de la Résidence
vous souhaite une chaleureuse année 2021.*



« Et la covid est passée par là... »



DÉTENTE & LOISIRS

C'est en 1990 que l'association a été créée. Un coup de chapeau à cette initiative locale qui perdure aujourd'hui.



Octobre
1990



Octobre
2020

LA GYM :

Chaque lundi durant les périodes scolaires, nous vous donnons rendez-vous à la salle communale de Champteussé-sur-Baconne pour pratiquer ensemble une gymnastique d'entretien, de 19h45 à 20h45.

Autour de Nadine : ABDO-FESSIERS - RENFORCEMENT MUSCULAIRE - CORDE A SAUTER - STEP - CARDIO - ASSOUPPLISSEMENTS - RELAXATION.

Un protocole respectant les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement a été réalisé et déposé en mairie.

Nous promettons des bons moments qui font du bien au corps et à l'esprit, sans compétition, en toute simplicité, dans la joie et la bonne humeur.

Comme chaque année, une séance découverte est généreusement proposée à toutes celles et tous ceux qui aimeraient venir nous rencontrer le temps d'un entraînement.

Nous vous attendons ... n'hésitez pas à nous rendre visite !

Nous adressons nos sincères remerciements à la mairie et à la SEDA pour leur aide financière qui nous a permis d'investir dans de nouveaux accessoires.

LES ATELIERS CRÉATIFS :

Ouverts à tous dès 14h30 chaque mercredi, les ateliers sont l'occasion de se réunir autour de nombreux thèmes qui jalonnent l'année. Notre but reste l'échange des connaissances et le partage des savoir-faire. Les thèmes sont choisis ensemble, et varient en fonction des envies.

Projets de l'année :

- Animaux en bois de Noël pour décorer le village.
- Origami : petites boîtes pour chocolat de Noël
- Ateliers créatifs bijoux : initiation au tissage MIYUKI
- Scrapbooking : réalisation d'un calendrier d'anniversaire
- Tricot
- Couture

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons quelques créations de cette année :



Puisqu'il faut les porter, autant le faire avec le sourire.

L'équipe, renforcée par des particuliers de la commune, s'est investie dans la fabrication de masques en tissu. Tous ont été réalisés grâce aux dons (tissus, fil, élastiques, etc...).

Les masques ont été distribués gratuitement dans un premier temps aux plus de 65 ans à leur domicile, puis à tous les habitants qui en étaient désireux.

Merci encore pour la mobilisation de toutes ces personnes, ainsi qu'à la mairie d'avoir été notre relais pour les familles qui désiraient proposer du matériel ou tout simplement nous contacter.

Il reste des masques en tissu. Si vous en voulez n'hésitez pas à nous appeler.



L'association avait mis beaucoup d'énergie pour fabriquer une jolie décoration de l'étang. Nous regrettons vivement que certaines personnes mal intentionnées œuvrent à la casser et à la dévaliser. La beauté de nos villages est l'affaire de tous. Alors merci de tout cœur à ces personnes de respecter les aménagements destinés à embellir nos lieux de vie et de promenade.



Et pour nous contacter :

Laurence MONTAILLÉ, Présidente	06-29-53-91-78
Lucette VIGNAIS, Trésorière	06-37-30-59-52
Cécile CHESNEAU, Secrétaire	06-68-11-86-87

COMITE DE LOISIRS

Les membres du Comité de loisirs vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Comité vous remercie de votre participation à la soirée Carnaval, qui a malheureusement été écourtée suite aux décisions préfectorales en lien avec la crise sanitaire.

Pendant tout ce temps de confinement une belle chaîne de soutien s'est créée sur Facebook, envers tous les professionnels qui se battaient en première ligne contre ce virus. Beaucoup d'entre vous allumaient chaque soir, une bougie, une lumière... de belles photos nous sont parvenues chaque jour ! Merci à vous.

Concernant l'arbre de Noël, le Comité reste en pleine réflexion sur l'avenir de cette manifestation, à cause du peu de familles ayant répondu présent au cours des dernières années. Il en est de même pour le concours de pêche.

Au vu de la situation sanitaire et du besoin de réflexion pour certaines des manifestations, nous n'allons pour le moment, pas diffuser de nouvelles dates pour 2021.

Nous vous ferons parvenir, dès que possible une note d'information concernant les manifestations à venir, directement chez vous, surveillez vos boîtes aux lettres !

Vous pouvez également vous tenir informé via Facebook : Comité de loisirs Champteussé.

N'oubliez pas que nous comptons sur vous lors de ces manifestations. Le comité est toujours prêt à accueillir de nouveaux bénévoles, qui seront les bienvenus pour nous aider, ainsi que d'apporter de nouvelles idées pour tous, qui permettent d'animer notre commune grâce à des moments très conviviaux !



FOYER DES ANCIENS

Cette année 2020 a été compliquée pour tous. Lors de l'assemblée générale du 9 Janvier dernier, c'est avec joie que nous avons accueilli 8 nouveaux adhérents au sein de notre groupe, mais depuis le 15 Mars nous ne pouvons plus nous retrouver pour jouer dans la bonne humeur à nos acharnées parties de cartes où aux jeux de société.

Depuis Octobre, avec l'autorisation de la Mairie, nous organisons un goûter une fois par mois pour essayer de garder un minimum de lien social.

Vous les nouveaux retraités, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous sommes prêts à vous accueillir pour passer ensemble d'agréables moments de détente.

Toutes les autres manifestations ne peuvent être maintenues pour le moment.

La pandémie ne nous permet pas malheureusement de programmer notre assemblée générale.

Le bureau vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Composition du bureau :

Présidente :	Lucette Vignais
Vice-Présidente :	Guillemette Dugast
Trésorière :	Maryvonne Onier
Secrétaire :	Jean-Paul Duval



BIENVENUE SUR NOS TERRAINS... Mais avec le masque...

Après une saison 2019-2020 qui s'est arrêtée début mars, COVID oblige, la mise en place de cette nouvelle saison a été un peu compliquée. Il a fallu mettre en place un protocole et nommé un « MONSIEUR COVID » Avec la bonne volonté et la discipline de chacun, le début de saison se déroule dans d'excellentes conditions et les crampons sont rechaussés pour 36 seniors (2 équipes), 16 U15, 9 U13, 15 U9 et 13 U7. En ajoutant la vingtaine de dirigeants, Anjou Baconne compte cette saison environ 130 licenciés que vous pouvez toujours rejoindre... Le mercato reste ouvert !!!!

Dans les conditions sanitaires actuelles, il n'a pas été prévu de manifestation pour 2020. Vous serez cependant sollicités par des vendeuses ou vendeurs de billets de tombola... Et oui on va continuer à avoir besoin de trésorerie !!!

Tableau prévisionnel des manifestations pour 2021 :

- Soirée galette le 14 février à Champteussé-sur-Baconne
- Soirée dansante le 27 février à la salle du Lion d'Angers
- Journée loto le 1er mai à Chateauneuf-sur-Sarthe

N'hésitez pas à venir applaudir nos équipes....

contact : anjoubaconne.foot@orange.fr

Retrouver compositions d'équipes et résultats chaque semaine sur notre site <https://www.anjoubaconne.com/>

ANJOU CHAMPTEUSSÉ DARTS CLUB

Malgré la situation sanitaire actuelle et ses restrictions, notre association Anjou Champteussé Darts Club reste fidèle à sa passion et continue, pour une saison supplémentaire et après 7 ans d'existence, de pratiquer les fléchettes électroniques en championnat, au bar les Dîmes de Champteussé.

Nous souhaitons attendre un petit peu avant de poser une date pour notre concours de belote ou de palets annuel, qui nous permettrait, nous l'espérons si ce n'est pas annulé de nouveau, de participer au championnat de France à La Rochelle au mois de juin 2021.



COMPTAGE DES LIÈVRES

Rendez-vous les Mardis 16 et 23 Février 2021 à 20 heures 30 au stade pour un circuit d'1 heure 30 environ où l'on pourra répertorier les lièvres mais aussi observer plusieurs espèces de gibier.
Ce comptage est ouvert à tous et particulièrement intéressant pour les enfants.

Jean-Marie LAURENCEAU

URBANISME

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le saviez-vous ?

Les constructions nouvelles, les travaux sur constructions existantes, les aménagements et de nombreux autres projets sont soumis à autorisation d'urbanisme (permis ou déclaration selon le projet), comme :

- Les modifications de l'aspect extérieur de la construction, tels que la création ou les modifications d'ouvertures (pose de fenêtre de toit, transformation d'une fenêtre en porte ou vice-versa, etc...), le changement de menuiseries, le ravalement de façade, la pose de panneaux photovoltaïques.
- L'agrandissement d'une maison ou d'un bâtiment, l'édification d'un préau accolé ou non.
- La mise en place ou la modification d'une clôture donnant sur la voie publique ou sur la propriété privée voisine.
- Les constructions nouvelles, telles qu'une maison d'habitation ou un garage non accolé, la réalisation d'une piscine, la pose d'un abri de jardin, l'installation d'un car-port, etc...
- Tout changement de destination d'un bâtiment existant.

Vous pouvez consulter votre mairie pour connaître :

- Dans quelle zone se situe votre projet et quelles sont les règles applicables à celui-ci.
- Quelle formalité d'urbanisme est nécessaire pour l'élaboration de votre projet (déclaration préalable ou permis de construire/de démolir/d'aménager).
- Si l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté ou non, sur votre projet (périmètre de 500 mètres autour des édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques).

A titre d'information, voici la liste des édifices répertoriés à l'Inventaire des Monuments Historiques sur la commune de Chenille-champteussé:

Pour Champteussé-sur-Baconne :

- L'église St Martin de Vertou 12ème siècle inscrite en 1968
- Le Logis de Ste Barbe inscrit en 1974
- Le presbytère (mairie) inscrit en 1984
- Le Château de Verney inscrit en 2011.

Pour Chenillé-Changé :

- Le Château des Rues inscrit en 1978
- L'église St Pierre 11ème siècle inscrite en 1996
- Le Moulin à eau inscrit en 2005.



SUBVENTION POUR TRAVAUX DE TOITURE ET DE FACADE

La commune de Chenillé-Champteussé accorde aux particuliers qui réalisent des travaux de ravalement et/ou de réfection de toiture à l'intérieur du périmètre classé, une aide financière de 10 % du montant des travaux plafonné à 550 euros.

N'hésitez pas à déposer votre demande accompagnée d'un devis signé. Seules obligations : se situer dans le périmètre classé et ne pas avoir commencé les travaux avant votre demande.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er Janvier 2019, les conditions d'inscription évoluent. La demande d'inscription sur la liste électorale peut être déposée toute l'année, dans l'une ou l'autre mairie déléguée ; elle n'est plus limitée à la date du 31 Décembre N-1.

Ainsi, pour voter en 2021 aux **élections simultanées des Régionales et Départementales** (les dates n'étant pas encore arrêtées), vous devez avoir déposé une demande d'inscription :

- Dans l'une des mairies déléguées
- Sur le site www.service-public.fr

Comment s'inscrire ?

La demande d'inscription peut se faire soit au moyen du nouveau CERFA n°12669*02, soit sur papier libre. Elle doit être accompagnée des pièces permettant de justifier la nationalité, l'identité et l'attache du demandeur avec la commune.

Les demandes d'inscription peuvent être déposées :

- Par internet via la tél procédure indiquée précédemment
- En mairie déléguée de Chenillé-Champteussé, soit :
 - o En personne par le demandeur
 - o Par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration dûment signée établie sur papier libre indiquant les noms, prénoms des mandants et mandataires)
 - o Par courrier, étant entendu que c'est la date de réception en mairie qui fait foi et non la date d'envoi de la demande d'inscription.



LE DÉBROUSSAILLAGE

UNE OBLIGATION POUR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Tout propriétaire privé d'un terrain est responsable de son entretien. En cas de désordres générés par l'absence d'entretien d'un terrain ou de danger, le maire peut demander au propriétaire l'exécution de certains travaux ou, dans certains cas, les exécuter d'office.

Arrêté du maire imposant le débroussaillage pour des motifs d'environnement

L'article L. 2213-25 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'à défaut d'entretien d'un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines, le maire peut, pour des motifs d'environnement, notifier par arrêté au propriétaire l'obligation d'exécuter les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

À défaut, le maire peut y procéder d'office aux frais du propriétaire.

Entretien effectué sur demande des propriétaires et remboursement

L'article L. 131-14 du code forestier offre la possibilité aux communes, à leurs groupements et aux syndicats mixtes d'effectuer ou de faire effectuer, à la demande des propriétaires, les actions de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé et de se faire rembourser les frais engagés par les propriétaires tenus à ces obligations.



Territoires exposés au risque d'incendie

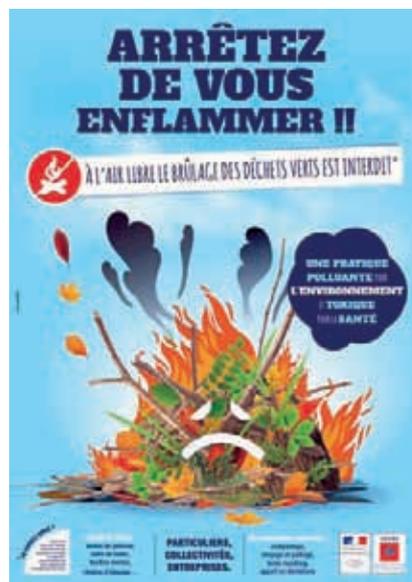
Pour les territoires réputés particulièrement exposés au risque d'incendie visés à l'article L. 133-1 du code forestier, le législateur a prévu un dispositif renforcé.

L'article L. 134-9 du même code prévoit ainsi que la commune pourvoit d'office à l'exécution des travaux de débroussaillage après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci.

FEUX DE PLEIN AIR

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr>



Restaurer le bocage des Vallées du Haut-Anjou



AIDES FINANCIÈRES pour vos projets de plantation de HAIES BOCAGÈRES

Les critères d'éligibilité :

- Planter sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou
- Planter des essences locales, minimum 100 mètres linéaires en dehors des zones agglomérées.

Les aides financières :

- Le coût de la fourniture des plants est réduit à 2,6 € mètre linéaire (net de taxe) et subventionné à 50%.
- Les protections contre le gibier et le pailage sont également subventionnées dans la limite de 4,5 € mètre linéaire.

Les délais d'inscription :

- Jusqu'à mi juillet pour une livraison des plants en hiver.

Pour bénéficier des aides :

Contactez l'Association EDEN qui étudiera votre projet sur le terrain, et réalisera le dossier de demande de subvention pour vous.

Association EDEN

l.tertrais@eden49.com

02 41 77 07 59

06 60 89 08 29



ADRESSAGE POUR LA FIBRE

La commune et la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou sont engagées dans la mise à jour complète des adresses des habitants pour rendre possible le raccordement à la fibre optique, en cours sur la commune. En effet, les fournisseurs d'accès à internet demandent une adresse unique, univoque et normée pour procéder à la commercialisation des abonnements. Les enjeux de ce dossier sont multiples : améliorer la rapidité des moyens de secours et l'acheminement des livraisons, permettre de nouveaux services innovants à domicile. Un chargé de mission « Adressage » spécialisé dans les sciences de l'information géographique a été recruté au niveau de la CC des Vallées du Haut-Anjou. Le pré-diagnostic fait état de 172 adresses sur le territoire communal dont 53,5% sont inéligibles, faute de numérotation !

Formellement, des groupes de travail composés d'élus municipaux et de techniciens se réuniront régulièrement pour orienter les éventuels changements d'adresses. Les travaux de modification des adresses s'étaleront sur les mois de janvier à mars.

Les entreprises, notamment celles qui veulent relier à la fibre des bâtiments sans numéro, peuvent demander la création d'un numéro d'adresse spécifique auprès du chargé de mission :

M. Alexandre ZAMORA
a.zamora@valleesduhautanjou.fr
ou téléphone au 02 52 21 07 92.

ÉLAGAGE

Le tirage des câbles de fibre optique utilise au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange, de Melis@ et des collectivités ;
- en aérien, avec l'utilisation principalement des supports bois ou métalliques d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou plus rarement des poteaux béton ou bois gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

>> POURQUOI ÉLAGUER ?

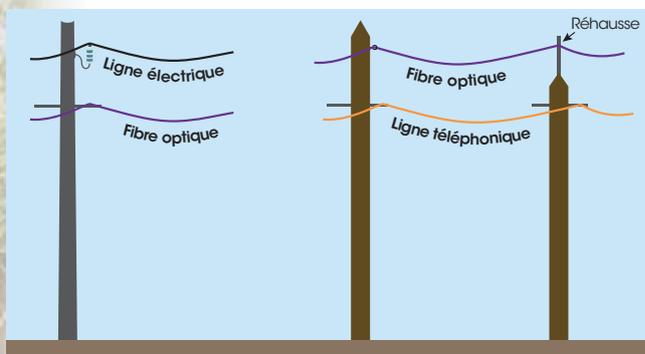
Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent **une surveillance et un entretien régulier**. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un **mauvais fonctionnement**, voire en cas de frottement ou de chute de branches une **interruption de service**. Les végétaux peuvent

également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

Dans le cas des **supports appartenant à Orange**, identifiables par une étiquette bleue ou jaune posée sur le poteau, la fibre optique sera installée en général au sommet

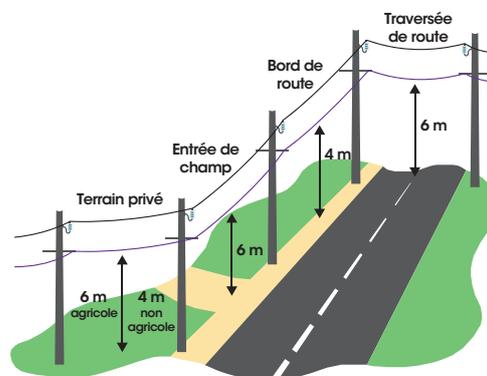
du poteau, avec ou sans réhausse selon la configuration.

Dans le cas des **supports gérés par ENEDIS**, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.



Réseau électrique

Réseau téléphonique

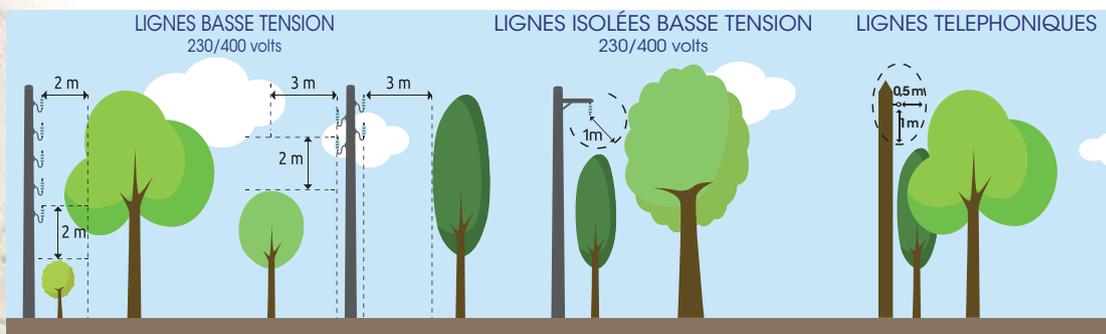


>> QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations ci-après), alors conformément à l'article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), **il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs**

représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. **Ces travaux doivent être réalisés régulièrement afin de prévenir tout dommage aux réseaux.**

>> QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?



En agglomération

Hors agglomération

>> QUAND ELAGUER ?

Les travaux d'élagage sont à réaliser **régulièrement, sans attendre le démarrage du déploiement de la fibre**. Ils doivent être exécutés **de septembre à mars**, c'est-à-dire en sève descendante et en dehors des périodes de reproduction des oiseaux. L'élagage doit **respecter une gestion durable** des haies qui occupent des fonctions importantes pour l'agriculture, les paysages, la qualité de l'eau, la biodiversité, etc. **Le guide «Élaguer et entretenir aux abords des lignes», réalisé par l'AFAC**, vous précisera les bonnes pratiques à adopter. Il est disponible sur anjou-numérique.fr, rubrique 100% fibre > Particuliers ou [ici](http://ici.fr).

EN RÉSUMÉ

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE SUR LA MISE EN PRATIQUE :

- > l'élagage ne doit pas être systématique si les branches n'englobent pas les lignes.
- > si l'élagage est nécessaire, à chaque type de haies, une intervention adaptée :
- arbres de haut-jet** (un seul tronc) : élagage avec une taille douce et sélective.
- arbustes** : recépage par une coupe propre au ras de la souche pour éviter d'intervenir pendant plusieurs années.
- taillis** : élagage et/ou recépage par une coupe propre au ras de la souche.

ATTENTION AUX FAUSSES BONNES IDÉES

> La coupe à 2 mètres de hauteur ?

Cette action a pour effet de décupler la pousse. Les bourgeons dormants situés au niveau de la coupe forment de nouvelles branches (rejets) qui peuvent atteindre 2m par an ! Ils se retrouvent rapidement de nouveau dans la zone proscriète des lignes et obligent ainsi à un nouveau passage.



Coupe à 2m réalisée avec du matériel non adapté : à proscrire absolument, les branches sont déchiquetées.



Coupe à 2m réalisée avec du matériel adapté : la coupe est nette mais il faudra renouveler l'opération très rapidement.



Si elle ne gêne pas le fil, laissez pousser la végétation en hauteur.



Un élagage trop sévère va produire une repousse de branches anarchiques sur tout le tronc. **Ne coupez que les branches gênantes au niveau du fil.**

> Elaguer fortement pour gagner des années ?

ÉLAGUER ET ENTRETENIR AUX ABORDS DES LIGNES

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE PRIVÉ ?
Bénéficier de la fibre et garder les haies est possible...

RÔLES DES HAIES ET INCIDENCES D'UNE MAUVAISE GESTION

L'agrandissement du parcellaire et la mécanisation de l'agriculture ont entraîné une forte régression des haies dans nos paysages. Elles occupent pourtant des fonctions primordiales :

- > **Amélioration des conditions microclimatiques** des parcelles et rôle de brise-vent pour le bétail ;
- > **Maintien d'un paysage identitaire,** intégration des bâtiments d'élevage et protection contre les intempéries ;
- > **Protection des eaux et des sols** (rôle tampon et anti-érosion) ;
- > **Valorisation** (bois d'œuvre, bois énergie, paillage, lièvre animal...);
- > **Lutte contre le réchauffement climatique** (séquestration carbone...);
- > **Maintien de la biodiversité** en tant que refuge et corridor écologique pour de nombreuses espèces.

Le mauvais entretien des haies peut induire une altération du paysage, des déséquilibres environnementaux, une perte du potentiel de valorisation économique, une dégradation des réseaux (électriques, téléphoniques...) et freiner le déploiement de la fibre optique en aérien. C'est pourquoi chaque intervention nécessite le respect de pratiques cadrées et éprouvées, favorisant la régénération naturelle et la préservation de la ressource.

Enfin, un **entretien réalisé à la mauvaise période** peut avoir des **conséquences néfastes** pour la biodiversité : préférez des périodes qui n'auront que peu d'incidence sur la faune et la flore.

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA VÉGÉTATION



Fédération Régionale des Chasseurs
Les Basses-Brosses | CS50055 BOUCHEMINE,
49072 BEAUCOUZE CEDEX
atacpdl@gmail.com

Création : www.welko.fr

Projet réalisé en partenariat avec l'Atipoulinjannique

Projet soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire

AFAC Pays de la Loire

AFAC Pays de la Loire

AFAC Pays de la Loire

BONNES PRATIQUES A ADOPTER

QUAND INTERVENIR ?

Lorsque la végétation rentre dans la zone d'1 mètre autour du fil.



Haies arbustives

Végétaux ligneux qui poussent en plusieurs troncs sur la même souche.



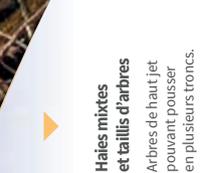
Arbres de haut jet

Ce sont les arbres qui poussent en 1 seul tronc.



Haies mixtes et taillis d'arbres

Arbres de haut jet pouvant pousser en plusieurs troncs.



QUELLE(S) INTERVENTION(S) ?



Recépage

Coupe de tous les brins au plus proche de la souche.

Matériel : tronçonneuse, sécateur de force ou scie en fonction du diamètre des brins.

ET APRÈS ?



La repousse se fera naturellement sur plusieurs années, sans nouvelle intervention.

Élagage

Coupe des branches gênantes (si le tronc est déporté de la ligne). Coupe au pied (si le tronc se trouve dans la ligne).

Matériel : tronçonneuse



Une fois les branches gênantes élaguées, il y a peu ou pas d'entretien à réaliser.



Une fois les branches élaguées et la section réalisée sur la cèpe, il y a peu ou pas d'entretien à réaliser.

Recépage des arbustes.

Élagage des branches des hauts-jets.

Recépage et/ou élagage pour les taillis d'arbres.

Matériel : tronçonneuse

QUI INTERVIENT ?

> Vous pouvez effectuer les travaux vous-même, en fonction de vos compétences et de vos matériels (**attention le travail du bois reste une activité dangereuse, sous votre responsabilité**) ;

> Vous pouvez faire appel à une **entreprise spécialisée** (élagueur professionnel indépendant, paysagiste, travaux public, entreprise « bois énergie ») ;

> Vous pouvez contacter une **association d'insertion** spécialisée en paysage, un **lycée agricole**, un centre de formation pour adulte (**CFPPA**) ;

> Prenez renseignements **auprès de votre collectivité locale** : peut être existe-il des **solutions collectives** déjà en place sur votre territoire (chantier collectif, prêt de matériel...).

QUE PUIS-JE FAIRE DE MON BOIS ?

> **Le (faire) valoriser :** par exemple en bois d'œuvre, bois bûche, bois plaquette pour chaufferie collective ou litière animale, paillage pour végétaux, bois raméal fragmenté...

> **Si vous ne souhaitez pas le garder :**

- le déposer en déchetterie.
- demandez à votre prestataire de l'enlever, il saura quoi en faire !
- **ATTENTION :** le brûlage à l'air libre, des végétaux et déchets verts est interdit toute l'année.

À NOTER

> D'autres typologies de haies existent et tous les cas ne peuvent être traités dans ce tableau. **Si vous rencontrez des difficultés**, vous pouvez faire appel à un **professionnel au sein de l'AFAC** Pays de la Loire (coordonnées en fin de document).



COVID 19



COVID-19 CORONAVIRUS : COMMENT SE PROTÉGER & PROTÉGER LES AUTRES ?

1 SE LAVER LES MAINS

- Frottez-vous les mains, **paume contre paume**.
- Lavez le **dos des mains**.
- Lavez **entre les doigts**.
- Frottez le **dessus des doigts**.
- Lavez les **pouces**.
- Lavez aussi le **bout des doigts** et les **ongles**.
- Séchez-vous les mains** avec une serviette propre ou à l'air libre.

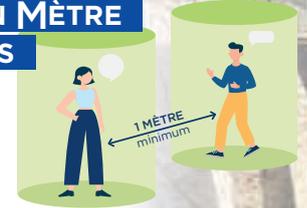
30 SECONDES MINIMUM
Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

SAVON OU GEL HYDRO-ALCOOLIQUE
 Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro-alcoolique.

PORT DES GANTS
 Mettre des gants pour les actes de la vie quotidienne donne **un faux sentiment de protection**. Le virus ne passe pas à travers la peau, mais par le nez, la bouche et les yeux. **Il vaut mieux se laver les mains régulièrement.**

2 RESTER À PLUS D'UN MÈTRE LES UNS DES AUTRES

Pour tenir la maladie à distance, **restez toujours à plus d'un mètre** les uns des autres.



LES GESTES BARRIÈRES SUIVANTS DOIVENT **AUSSI** ÊTRE APPLIQUÉS :

- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- Évitez de vous toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.
- Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades.

3 PORTER UN MASQUE

Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.



Lavez votre masque avant la première utilisation.



COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :
 • Tenez le masque par les lanières élastiques.
 • Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :
 Décochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :
 • Quand vous avez porté le masque 4h.
 • Quand vous souhaitez boire ou manger.
 • Si le masque s'humidifie.
 • Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez **jamais en position d'attente** sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac plastique.



Attention : **si vous êtes malade, le masque grand public* n'est pas adapté.** Demandez l'avis de votre médecin.



Le masque grand public* n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE* ?



Lavez le masque* à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 minutes à 60°C minimum.**



Utilisez un **sèche-linge ou un fer à repasser** (à 120-130°C) pour **sécher votre masque***, ou encore, faites-le sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

COMMENT JETER SON MASQUE, SON MOUCHOIR, SA LINGETTE OU SES GANTS** ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Ces déchets ne doivent en **aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle « jaune » (emballages, papiers, cartons, plastiques).



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**

* Informations spécifiques aux masques grand public (en tissu lavable et réutilisables) conformes à la norme AFNOR SPEC S16-001

** Porter des gants n'est pas recommandé, sauf dans des situations très spécifiques (voir « Se laver les mains »)

EN CAS DE CONTACT AVEC UNE PERSONNE MALADE DE LA COVID-19, SEULE UNE DOUBLE PROTECTION EMPÊCHE LA CONTAMINATION



En cas de symptômes COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) contactez votre médecin traitant

En cas de gravité ou d'urgence appelez le 15

Pour toute question d'ordre non médical appelez le 0 800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24



www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Informations du SISTO



PAPIERS ET CARTONS : BIEN LES TRIER POUR MIEUX LES RECYCLER

Papiers, cartonnets d'emballages, et cartons bruns ondulés, tous sont fabriqués à partir de la même matière première : le bois, ou fibre de cellulose. Pourtant, une fois arrivés au stade de déchets, leurs chemins se séparent. En effet, les papiers, les cartonnets d'emballages et les cartons bruns n'ont pas les mêmes caractéristiques. Ils ont donc chacun **leur propre filière de recyclage** et **leur propre devenir**. Découvrez ci-dessous ce que deviennent ces 3 types de déchets :



POUR TOUTE QUESTION SUR VOS DÉCHETS

Vous souhaitez signaler un changement d'adresse, connaître les heures d'ouverture des déchèteries, localiser le point tri le plus proche de chez vous, trouver des astuces pour réduire vos déchets ou encore régler votre facture en ligne ? Consulter le site internet du SISTO www.sisto.fr.

Informations du SISTO

**BIEN PRÉPARER MON DÉPLACEMENT À LA DÉCHÈTERIE**

Pour faciliter vos dépôts en déchèteries, retrouvez ci-dessous quelques astuces :

- ✓ **Je trie mes déchets avant d'aller à la déchèterie** : Je regroupe mes déchets par catégories (mobiliers, métaux, végétaux, déchets dangereux, ...). Pour les gravats, je sépare les 3 nouveaux flux : béton et pierres / ardoises et terre cuite / autres gravats.
- ✓ **J'aplatis mes cartons et démonte les meubles** pour gagner de la place.
- ✓ **J'organise mon véhicule** : Je range les différentes catégories de déchets par ordre de dépôt à la déchèterie : « dernier rentré, premier sorti ! ». Retrouvez les plans des déchèteries sur www.sisto.fr.
- ✓ **Je pense à me munir de ma carte déchèterie**, obligatoire pour accéder aux 3 déchèteries du SISTO.



Retrouvez les horaires d'ouverture des déchèteries sur votre calendrier de collecte ou sur www.sisto.fr, rubrique « Déchèteries à proximité ».

LES CARTONS BRUNS SE TRIENT EN DÉCHÈTERIE

Les cartons bruns (type colis) sont à déposer directement en déchèterie. Pensez à bien les aplatir.

Pour rappel, tout dépôt de déchet au pied des conteneurs de tri, dont celui de cartons, est considéré comme dépôt sauvage. Formellement interdit par la loi, les auteurs de dépôts sauvages sont passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

**NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE, PENSEZ À VOUS SIGNALER**

Si vous venez d'emménager sur la commune, pensez à vous signaler auprès du SISTO. Nous vous livrerons ainsi un bac pour la collecte de vos ordures ménagères, ainsi qu'une carte d'accès en déchèteries pour le dépôt de vos déchets encombrants et dangereux en déchèteries.

Comme pour l'eau ou l'électricité, adoptons le réflexe déchet !

Signalez-nous vos changements d'adresse (emménagement et déménagement) ou de situation familiale :

- par téléphone au 02 41 92 52 72
- par mail à contact@sisto.fr
- par internet sur www.sisto.fr





SOLIDARITÉ / ENVIRONNEMENT / TRANSPORT

QUAND MOBILITÉ RIME AVEC SOLIDARITÉ LE TEMPS D'UN TRAJET

Il fait bon vivre dans nos campagnes mais l'éloignement des services n'est pas sans poser problème aux personnes ne pouvant pas ou peu se déplacer. Le transport solidaire proposé actuellement sur notre territoire en plein développement est une des réponses possibles dans les zones rurales. Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) des Vallées du Haut Anjou en assure la coordination générale et s'appuie sur des relais de proximité dans chaque commune.

Basé sur le bénévolat et l'échange, le transport solidaire vient en complément de l'offre de services existants. Il permet aux personnes de tout âge, mais éprouvant des difficultés temporaires ou permanentes à se déplacer seules, de réaliser des actes du quotidien (rendre visite à un proche, des amis, de la famille, rechercher un emploi, effectuer des démarches administratives, faire ses courses ou se rendre à un rendez-vous médical) et ainsi rompre l'isolement.

Pour bénéficier de ce service, il faut adhérer au transport solidaire (cotisation annuelle de 5€) qui coordonne ensuite la mise en relation entre les conducteurs et les bénéficiaires. Pour chaque trajet, le bénéficiaire indemnise le bénévole conducteur. En plus de répondre à un besoin de mobilité sur le territoire, le transport solidaire favorise la rencontre et les échanges entre des habitants d'un même territoire.

LE TRANSPORT SOLIDAIRE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES.

Le CIAS des Vallées du Haut Anjou soutient le transport solidaire qui repose sur le bénévolat et l'entraide. Vous souhaitez rendre service à des « voisins » et avez un peu de temps libre, vous pouvez devenir conducteur-bénévole. Vous participerez à un réseau d'entraide sur votre territoire.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Association Voitur'âgeS du Haut-Anjou - M. Boutin, Président : 06 47 61 89 78 ou Mme Renier, Secrétaire : 06 18 10 62 83
- CCAS du Lion d'Angers - Tél. : 02 41 95 30 16
- CCAS de Val d'Erdre-Auxence - Tél. : 02 72 88 15 46
- CCAS de Saint-Augustin-des-Bois - Tél. : 02 41 77 04 49
- CCAS de Bécon-les-Granits - Tél. : 02 41 77 90 08
- Familles Rurales - Association de LA POUËZE - Tél : 02 41 25 13 60 Portable : 07 54 83 65 84 association@famillesruraleslapoueze.org

ALÉOP TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Bassin du Lion-D'angers



Le transport à la demande est un service de transport en commun de proximité sur réservation. Il est organisé en bassin géographique autour d'une commune dite « pôle de centralité » : Le Lion d'Angers. Le principe est de proposer un point d'arrêt sur chaque commune du bassin :

La Jaille-Yvon, Chambellay, Chenillé-Changé, Champteussé-sur-Baconne, Montreuil-sur-Maine, Thorigné d'Anjou, Sceaux d'Anjou, Grez-Neuville, Andigné, Gêné, Brain-sur-Longuenée, Vern d'Anjou, pour desservir :

- un des arrêts de la commune « Pôle de centralité » du Lion-D'angers
- un des arrêts d'une des deux lignes régulières du réseau Aléop de votre bassin :
 - Ligne 401 Angers – Segré - Châteaubriant
 - Ligne 425 Angers – Vern-d 'Anjou - Brain-sur-Longuenée

Le véhicule passe vous chercher à l'arrêt « Aléop transport à la demande » le plus proche de chez vous et vous dépose soit sur un arrêt du « pôle de centralité » du Lion d'Angers, soit sur un arrêt Aléop de ligne régulière pour assurer la correspondance avec la ligne 401 ou la ligne 425.

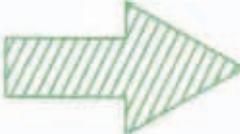
Pour les personnes à mobilité réduite, la prise en charge à domicile peut être mise en place sur justificatif. Les trajets peuvent être programmés du lundi au vendredi de 7 h (1ère prise en charge) à 19 h (dernière dépose).

Le trajet coûte seulement 2€ (tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements). Il existe également une tarification spécifique pour les utilisateurs du TAD combiné avec une ligne régulière. Pour tout renseignement et réservation vous devez contacter la centrale de réservation au 02 41 22 72 90. La centrale est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Les réservations sont possibles jusqu'à 16h la veille du déplacement (hors samedi et dimanche).

Plus d'informations sur www.aleop.paysdelaloire.fr





L'ADMR : des services à domicile pour tous

- **DES PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN.**
 Notre association ADMR permet aux familles et aux personnes fragilisées, par l'âge, la maladie ou le handicap, de bien vivre chez elles, en leur apportant des services adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.

Aide à la personne / Ménage, repassage / Garde d'enfant / Téléassistance Filien ADMR / Préparation des repas, courses / Transports / Soutient familial
- **SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC L'ADMR**
 Aider les autres, c'est notre métier. Notre personnel d'intervention est formé et qualifié pour répondre à vos attentes à votre domicile, de manière ponctuelle ou régulière.

- ➔ L'ADMR : 1er réseau d'aide à domicile en France
- ➔ 57 associations dans le Maine et Loire
- ➔ Près de 75 ans d'existence à vos côtés

www.49.admr.org

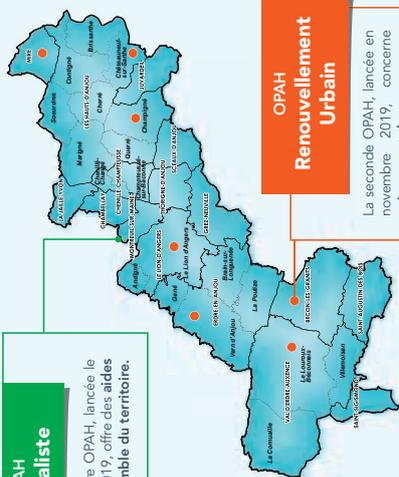


Contactez-nous !
 Association ADMR le Lion d'Angers – Pole Santé Social
 1 avenue Philéas Fogg
 49220 LE LION D'ANGERS
 02.41.95.70.15
lionangers@asso.fede49.admr.com

■ PÉRIMÈTRES DES DEUX OPAH

OPAH généraliste

La première OPAH, lancée le 1er avril 2019, offre des aides sur l'ensemble du territoire.



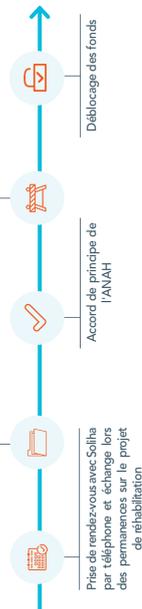
OPAH Renouveau Urbain

La seconde OPAH, lancée en novembre 2019, concerne uniquement les communes dites « polarisées », qui ont fait le choix de s'engager dans un programme de revitalisation de leurs centres-bourgs.

■ QUELLE DÉMARCHÉ À SUIVRE ?

Accompagnement des propriétaires et montage du dossier par le cabinet Soliha (visite et évaluation technique du logement, établissement d'un programme de travaux et d'un plan de financement...)

Mise en œuvre des travaux



Le cabinet Soliha, mandaté par la Communauté de communes, vous accompagne gratuitement dans vos démarches

■ DES PERMANENCES VOUS ACCUEILLENT

A vos calendriers. Les permanences ont lieu :



■ Permanences chaque semaine ■ Permanences les semaines paires

Pensez à prendre rendez-vous !

Bécon-les-Granits
Mairie
10 Rue de Cholet
Le mardi après-midi
de 13h30 à 16h30

Le Lion d'Angers
Pôle Santé Social
1 Avenue Philéas Fogg
Le jeudi matin
de 9h00 à 12h00

Les Hauts d'Anjou
France Services Châteauneuf-sur-Sarthe
2 Rue des Fontaines
Le mardi matin
de 9h00 à 12h00



■ CONTACT

opah.valleesduhaultanjou@soliha.fr
07 78 10 60 08 (Prix d'un appel local)

O.P.A.H.

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE HABITAT !



2019-2024

QUELLES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a lancé jusqu'en 2024 deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Elles ont pour but d'améliorer la qualité et le confort des logements afin d'assurer des conditions de vie décentes aux résidents et d'attirer de nouveaux ménages.

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?



Réduire la consommation énergétique de votre logement.

Travaux d'isolation, chauffage, ventilation, etc., permettant un gain énergétique de 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs



Adapter votre logement à votre situation.

Travaux au service du maintien à domicile pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie



Réhabiliter l'ensemble de votre logement.

Votre logement est vacant, très dégradé, en voie de dégradation importante

À QUI S'ADRESSENT CES AIDES ?



Propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux, sous conditions de ressources des occupants.



Propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux, sous conditions de ressources des locataires et d'un loyer conventionné pour une durée de 9 ans minimum (déduction fiscale).



Des aides complémentaires ont été mises en place par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou pour :
- le ravalement des façades des logements situés dans les périmètres "Renouvellement Urbain"
- les propriétaires occupants qui dépassent de 15% les plafonds de l'ANAH



Logement de + de 15 ans
Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier.

Rénovation énergétique

Sylvie



Sylvie a hérité d'une vieille maison familiale. Elle souhaite y habiter mais doit d'abord la rénover et notamment changer la chaudière et refaire l'isolation thermique.

Travaux réalisés : remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à gaz et isolation des murs

Total : 12 479 € de travaux TTC

Aides perçues grâce à l'OPAH : 6 823 € (soit 55 % du montant des travaux)

Gain énergétique de 40 %



AVANT

APRES



Adaptation du logement

Madeleine & Alain



À plus de 70 ans Madeleine et Alain souhaitent rester dans leur logement du centre-ville pour leurs vieux jours. Celui-ci n'étant plus adapté ils envisagent de réaliser des travaux.

Travaux réalisés : adaptation de leur salle de bain

Total : 5 473 € de travaux TTC

Aides perçues grâce à l'OPAH : 2 915 € (soit 53 % du montant des travaux)



AVANT

APRES

Opération façade

Bastien & Ludvine



Bastien et Ludvine ont acheté une petite maison dans le centre-ville. Ils souhaitent rénover leur façade qui a subi l'usure du temps.

Travaux réalisés : rénovation de la façade

Total : 15 040 € de travaux TTC

Aides perçues grâce à l'OPAH : 1 000 € (soit 7 % du montant des travaux)

(Opération propre à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou)



AVANT

APRES

AIDE SOCIALE

Toute personne se trouvant dans la difficulté peut prendre contact avec Madame Baudrais Bernadette, responsable de la commission Aide Sociale au sein du Conseil Municipal.

En cas de besoin quel qu'il soit, merci de prendre contact avec la Mairie par téléphone au 02 41 95 13 20 ou par courriel : mairie@chenille-champteusse.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

Si vous souhaitez faire garder votre ou vos enfants, vous pouvez contacter Madame Nadia Béasse, assistante maternelle agréée exerçant à Champteusse-sur-Baconne.

Vous pouvez également vous adresser au RAM (Relais Assistants Maternels) dont voici les coordonnées : Floriane Duyme, animatrice du RAM, Maison des générations, rue du Courgeon, 49220 Le Lion d'Angers. Téléphone 02 41 95 70 19

Courriel : ram.ccvha@famillesrurales.org

Site internet : www.famillesrurales.org/ram-region-le-lion-d-angers

Vous pouvez également consulter d'autres sites comme :

<https://www.assistantsmaternels49.fr>

www.mon-enfant.fr

PARTAGEZ VOS VACANCES DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES

Pour participer au développement, à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous

- au 02 41 88 85 65
- mail : afvdev.490@secours-catholique.org
- Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers





Un accueil physique et téléphonique pour

- * vous écouter
- * vous informer
- * vous orienter

Une borne interactive connectée pour vos démarches administratives

Un accompagnement personnalisé dans vos démarches administratives :

- * création espaces personnels,
- * carte grise,
- * inscription pôle-emploi,
- * prime d'activité
- * déclaration d'impôts
- * ... et toute autre demande

Une maison France Services , c'est

Un accès à un espace informatique et une aide à l'utilisation des services numériques

France Services des Hauts-d'Anjou

2 rue des Fontaines
Châteauneuf-sur-Sarthe
49330 Les Hauts-d'Anjou

franceservices.chateauneuf@valleesduhautanjou.fr
Tél. 02 41 24 10 66

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
9h-12h15 et 14h-17h



Retrouvez-nous sur Facebook : **France Services Châteauneuf**



Permanences au public

	<p>Les mardis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous, sauf durant les vacances scolaires ☎ 36 46 ou sur www.ameli.fr / mon compte</p>		<p>Permanence administrative : Tous les vendredis de 9h à 11h30 sur rendez-vous, sauf durant les vacances ☎ 0810 25 49 30 ou sur www.caf.fr</p> <p>Permanence travailleur social : Sur rendez-vous ☎ 02 41 22 38 38</p>
	<p>Dossier retraite les 1ers jeudis de chaque mois sur rendez-vous ☎ 39 60 / ☎ 09 71 10 39 60</p> <p>Assistant social Les lundis sur rendez-vous ☎ 36 46</p>		<p>Les jeudis matins de 9h à 12h semaine impaire sur rendez-vous ☎ 02 41 61 29 91</p>
	<p>3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 14h30</p>		<p>1er mardi de chaque mois de 9h à 12h 2ème mardi de chaque mois de 14h à 17h</p>
	<p>Les lundis et mercredis sur rendez-vous ☎ 02 41 61 10 00</p>		<p>Atelier sur inscription ☎ 02 41 92 35 73</p>
	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ☎ 02 52 21 02 68</p>		<p>Tous les matins de 9h à 12h ☎ 02 41 24 12 43</p>
	<p>Pour toute demande auprès de l'assistante de service social, du médecin, de la sage- femme ou de l'infirmière puéricultrice ☎ 02 41 96 97 20</p>		<p>Pas de permanence Accompagnement dans vos démarches</p>
	<p>Pas de permanence Accompagnement dans vos démarches</p>		<p>Tous les vendredis après-midi De 14h à 17h</p>

Les petits + :

Mise à disposition d'équipements bureautiques : un espace multimédia, une borne en libre accès, une imprimante

Espace de confidentialité : un bureau avec un ordinateur et un téléphone

Un accueil et un accompagnement personnalisé : les agents d'accueil sont à votre écoute. Ils analysent votre situation, répondent à toutes vos questions et vous orientent vers les services concernés.

